

Un projet général d'évacuation des eaux des routes cantonales est nécessaire.

Selon nos informations, les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEEs) communaux seront en grande partie achevés à la fin de l'année 2010. Ces documents décrivent en détail la situation actuelle en matière d'évacuation des eaux dans les communes et proposent des mesures d'assainissement du système d'évacuation des eaux à court, moyen et long terme. Malheureusement, ces PGEEs communaux ne tiennent pas compte de la problématique générale de l'évacuation des eaux de chaussées pour ce qui concerne les secteurs hors zone (entre les villages).

Par conséquent, il manque actuellement selon nous une vision globale et à l'échelle du Canton du Jura de la situation en matière d'évacuation des eaux pluviales des routes cantonales et des priorités d'action. Ces dernières dépendent des paramètres pertinents, tels que la densité de trafic, le mode d'évacuation des eaux et la vulnérabilité du milieu récepteur. A cet égard, différentes études ont mis en évidence l'influence négative d'une évacuation directe et sans traitement préalable des eaux de route vers le milieu hydrographique. Pour ces différentes raisons d'autres cantons tels que Bâle Campagne et Berne ont réalisé des PGEEs des routes. Ces cantons disposent ainsi d'une vision globale de la problématique de l'évacuation des eaux des routes sur leur territoire. Un tel outil de gestion est également fortement souhaitable pour le Canton du Jura, compte tenu de la vulnérabilité des ressources en eaux dans notre région au sous-sol très karstique et du manque de données en ce qui concerne les modes d'évacuation des eaux actuels. La réalisation d'un PGEE des routes cantonales permettra de garantir le respect de la législation en appliquant les directives fédérales en la matière, promulguées en 2002 déjà.

Le PGEE des routes cantonales devra également tenir compte de la problématique liée à l'Ordonnance fédérale sur les accidents majeurs (OPAM) et des risques liés aux transports de substances dangereuses pour les eaux sur les routes cantonales. En effet, plusieurs routes cantonales à grande circulation traversent des zones de protection des eaux d'importance pour l'alimentation en eau de notre canton et leurs systèmes d'évacuation des eaux doivent en conséquence être étudiés et assainis en priorité.

Sachant que, selon les spécialistes consultés, de telles études sont d'un coût raisonnable et peuvent être réalisées par des entreprises jurassiennes, nous demandons au Gouvernement de lancer rapidement l'étude d'un PGEE des routes cantonales qui tiendra compte des exigences formulées dans l'ordonnance fédérale sur les risques majeurs pour les routes cantonales de grand transit.

Delémont, le 24 mars 2010

Le responsable : Ami Lièvre

Gapair
CP Billeh
Opriat
A. Vega
T. Lorenz
P. Bull